

Comptes annuels 2012



opré
LA COLLECTIVE
DE PRÉVOYANCE
Depuis 1974



AVOCAT
EBÉNISTE
PHARMACIEN
PSYCHOLOGUE
MÉDECIN
PHYSICIEN
ORTHOPÉDISTE
NOTAIRE
CONFISSEUR
BOULANGER
LIBRAIRE
FERBLANTIER
FIDUCIAIRE
INGÉNIEUR
ARTISANS
ENTREPRENEURS
GÉRANT DE SANITAIRE
INSTALLATEUR
FORTUNE
LABORANTIN
ARCHITECTE
INFORMATICIEN
DÉCORATEUR
PÂTISSIER
CHARPENTIER
MECANICIEN
PME
DENTISTE
PEINTRE
FLEURISTE
VÉTÉRIINAIRE
MÉCANICIEN
ÉLECTRICIEN
CARROSSIER
COMMERÇANTS

LA CLÉ

POUR UNE SOLUTION DE PRÉVOYANCE
PROFESSIONNELLE PERFORMANTE

Comptes annuels

Rapport de l'organe de contrôle _____	4
Bilan au 31.12.2012 _____	7
Compte d'exploitation au 31.12.2012 _____	8
Annexe aux comptes arrêtés au 31.12.2012 _____	10

Au Conseil de fondation de la
La Collective de Prévoyance-Copré, Genève

Petit-Lancy, le 2 mai 2013

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de La Collective de Prévoyance-Copré, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux articles 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous constatons que la documentation du contrôle interne est en cours de mise à jour et de développement, ses effets et la confirmation de son existence pourront être vérifiés en 2013.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées compte tenu de la situation présentée au paragraphe précédent en relation avec le contrôle interne.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA



Blaise Wägli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Cyril Motte
Expert-réviseur agréé

Annexe

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

BILAN	Index de l'annexe	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
ACTIF			
Placements		581'882'328.42	523'313'795.11
Liquidités	6.4	57'749'264.64	68'708'213.29
Change à terme	6.5	505'269.00	41'249.00
Débiteurs	7.6	1'382'605.21	1'327'738.84
Obligations	6.4	177'040'482.49	121'754'908.30
Actions	6.4	126'919'219.63	91'612'298.08
Immobilier	6.4	215'703'921.00	236'154'913.00
Créances de cotisations des employeurs	6.7	2'581'566.45	3'714'474.60
Compte de régularisation actif	7.7	659'872.68	1'452'037.29
Total de l'actif		<u>582'542'201.10</u>	<u>524'765'832.40</u>
PASSIF			
Dettes		102'040'775.87	97'855'274.88
Prestations de libre passage et rentes		30'884'197.15	15'571'485.10
Banques / Assurances	7.9	16'720.00	0.00
Dettes hypothécaires	7.10	70'000'000.00	80'000'000.00
Autres dettes		1'139'858.72	2'283'789.78
Compte de régularisation passif	7.8	3'276'492.62	1'900'413.94
Réserve de cotisations employeurs sans renonciation	6.7	3'391'013.80	3'436'376.10
Provisions non techniques		0.00	0.00
Fonds libres des affiliés	5.8	607'690.15	630'617.06
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		458'846'436.25	420'923'196.75
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	359'154'401.35	341'128'756.85
Capital de prévoyance rentiers	5.4	86'260'034.90	71'057'423.90
Provisions techniques	5.6	13'432'000.00	8'737'016.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	14'379'792.41	19'953.67
Capital de la fondation / Fonds libres / Découvert		0.00	0.00
Situation en début de période		0.00	0.00
Excédent des produits / Excédent des charges (-)		0.00	0.00
Total du passif		<u>582'542'201.10</u>	<u>524'765'832.40</u>

COMPTE D'EXPLOITATION	Index de l'annexe	2012 CHF	2011 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres		53'531'993.85	50'687'946.20
Cotisations des salariés	7.5	19'253'049.55	18'449'239.60
Cotisations des employeurs	7.5	28'232'275.15	26'570'155.00
Primes uniques et rachats		5'120'391.00	4'529'165.65
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur		815'914.00	1'032'214.30
Subsides du fonds de garantie		110'364.15	107'171.65
Prestations d'entrée		36'992'658.71	48'510'748.75
Apports de libre passage	7.3	35'777'341.81	47'691'270.65
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce		1'215'316.90	819'478.10
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		90'524'652.56	99'198'694.95
Prestations réglementaires		-10'113'977.75	-10'966'688.40
Rentes de vieillesse		-4'345'519.05	-3'551'818.50
Rentes de survivants		-480'958.70	-345'160.90
Rentes d'invalidité		-1'875'758.95	-1'616'688.45
Libération service cotisations		-1'024'741.35	-1'050'195.95
Prestations en capital à la retraite		-2'101'162.60	-4'306'250.10
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-285'837.10	-96'574.50
Prestations de sortie		-57'181'188.65	-36'031'387.80
Prestations de libre passage en cas de sortie	7.4	-53'651'043.95	-31'815'492.55
Versements anticipés pour l'EPL / divorce		-3'530'144.70	-4'215'895.25
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-67'295'166.40	-46'998'076.20
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques, fonds libres des caisses, réserves de cotisations		-37'907'173.59	-58'168'776.30
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-8'523'410.40	-35'295'300.90
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance rentiers	5.4	-15'202'611.00	-20'212'774.30
Dissolution / Constitution de provisions techniques	5.6	-4'694'984.00	-547'966.00
Rémunération du capital épargne		-9'554'457.40	-2'550'337.70
Dissolution / Constitution des fonds libres des affiliés	5.8	22'926.91	3'473.45
Dissolution / Constitution de réserves de cotisations	6.7	45'362.30	434'129.15
Produits de prestations d'assurance		2'953'554.85	2'948'045.35
Prestations d'assurance		2'953'554.85	2'948'045.35
Charges d'assurance		-905'581.75	-659'170.70
Primes d'assurance		-731'756.00	-494'888.10
Cotisations au fonds de garantie		-173'825.75	-164'282.60
Résultat net de l'activité d'assurance		-12'629'714.33	-3'679'282.90

Résultat net des placements		30'887'602.49	5'060'074.17
Résultat liquidités	6.6.1	57'167.19	67'121.35
Résultat change à terme	6.6.2	355'999.81	263'337.07
Résultat obligations	6.6.3	7'340'365.24	3'508'376.77
Résultat actions	6.6.4	12'873'782.94	-11'810'435.72
Résultat immobilier	6.6.5	13'019'610.92	16'158'671.61
Frais d'administration des placements	6.6.6	-2'585'599.21	-2'893'934.43
Intérêts sur prestations de sortie		-173'316.80	-227'214.63
Intérêts sur la réserve de cotisations de l'employeur	6.7	0.00	-4'275.15
Intérêts primes payées d'avance		-407.60	-1'572.70
Autres produits		43'259.55	65'628.89
Autres frais		-17'384.24	-18'886.57
Frais d'administration		-3'923'924.73	-3'930'361.05
Frais d'administration	7.1	-2'432'070.78	-2'307'560.20
Frais de marketing et de publicité	7.2	-1'491'853.95	-1'622'800.85
Excédent des produits / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		14'359'838.74	-2'502'827.46
Constitution / Dissolution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3	-14'359'838.74	2'502'827.46
Excédent des produits / Excédent des charges (-)		0.00	0.00

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Collective de Prévoyance - Copré (ci-après la Fondation), anciennement Columna Fondation communautaire de prévoyance professionnelle, a été fondée par l'ex-Banque Populaire Suisse.

Son siège est à Genève. Il s'agit d'une fondation collective semi-autonome, régie par les articles 80 et suivants du Code Civil suisse, par l'article 331 à 331e du Code des obligations (CO), par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et règlements.

La Fondation a pour but de prémunir le personnel de tout affilié contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions du règlement de prévoyance et du plan de prévoyance.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation remplit les obligations de la LPP et est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	06.12.2012	approuvé par l'ASFIP Genève le 07.03.2013
Règlement de prévoyance	22.05.2012	entré en vigueur le 01.01.2012
Règlement d'organisation	01.01.2007	
Règlement interne aux entreprises affiliées	05.07.2005	
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	31.01.2013	entré en vigueur le 31.12.2012
Règlement de placements	10.05.2010	
Avenant n° 2 au règlement de placements	31.01.2013	entré en vigueur le 31.12.2012
Règlement de liquidation partielle	27.09.2012	approuvé par l'ASFIP Genève le 07.03.2013

1.4 Organe de gestion (paritaire) / Droit à la signature

Les organes de la Fondation sont le Conseil de fondation, l'Assemblée des délégués et l'organe de révision.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême aux termes de l'article 51 LPP. Il est composé paritairement, en principe, de représentants des entreprises affiliées et de représentants des assurés. Il se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois par année.

Le Conseil de fondation assure la direction générale de l'institution de prévoyance, veille à l'accomplissement des tâches définies par la loi, fixe les objectifs stratégiques et les principes de l'institution de prévoyance ainsi que les moyens de les réaliser. Il détermine l'organisation de l'institution de prévoyance, veille à sa stabilité financière et surveille la Direction, conformément aux dispositions légales et aux directives de l'Autorité de surveillance. Il est responsable de l'application des dispositions réglementaires, il exécute toutes les tâches qui ne sont pas expressément celles d'un autre organe.

L'Assemblée des délégués se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum une fois par année. L'Assemblée des délégués nomme les membres du Conseil de fondation. Elle prend connaissance du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe et prend acte du rapport de révision. Elle donne décharge au Conseil de fondation. Elle approuve les modifications des statuts et prend connaissance des modifications du règlement de prévoyance.

Le Conseil de fondation se compose, actuellement, de 6 membres. Il a, au 31 décembre 2012, la composition suivante :

	<u>Fonction</u>	<u>Durée du mandat/fin</u>	<u>Représentation</u>	<u>Autorisation signature</u>
Rancic Christina	Membre, Présidente	4 ans, 02.06.2013	entreprises affiliées	collective à 2
Fiechter Robert	Membre, Vice-président	4 ans, 02.06.2013	entreprises affiliées	collective à 2
Grivel Jacques	Membre	4 ans, 02.06.2013	entreprises affiliées	collective à 2
Gerbail Christian	Membre	4 ans, 06.12.2016	assurés	collective à 2
Gordon Robin	Membre	4 ans, 24.05.2015	assurés	collective à 2
Izzo Mario	Membre	4 ans, 02.06.2013	assurés	collective à 2

La Direction est composée de la Présidente, du Vice-président et du Directeur de la Fondation. Elle gère les affaires courantes. Depuis le 7 avril 2010, M. Marçal Decoppet est employé de la Fondation et occupe le poste de Directeur.

1.5 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle :	M. Christophe Steiger, Mercer (Switzerland) SA, Nyon
Experts :	Etude Des Gouttes & Associés, Genève, dossier de contentieux Etude LHA, Genève, dossier d'invalidité complexe Etude Oberson Avocats, Genève, dossier d'imposition TVA parkings
Médecin-conseil :	Dr Jean-Pierre Boss, Lausanne
Organe de révision :	Ernst & Young SA, Genève
Administration technique et comptable :	Hpr SA, Vevey
Dépositaire des titres :	Credit Suisse AG, Zürich
Gestionnaires de fortune :	Aforge Capital Management SA, Genève Credit Suisse AG, Zürich GFI Gestion de fortunes immobilières SA, Genève IAM Independent Asset Management SA, Genève Swiss & Global Asset Management AG, Zürich
Administration des immeubles :	Euro-courtage Sàrl, Montreux Pro Logement SA, Echallens Régie du Rhône SA, Lancy
Autorité de surveillance :	Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève, n° de registre GE 1118

1.6 Employeurs affiliés

	2012	2011
Effectif au 1er janvier	389	343
Entrées	62	77
Sorties	38	31
Effectif au 31 décembre	413	389

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

	31.12.2012	31.12.2011
Assurés actifs totaux	5'899	5'768

2.2 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2012	31.12.2011
Retraités	206	172
Enfants de retraités	7	3
Invalides	134	133
Enfants d'invalides	85	71
Veuves et veufs	29	23
Orphelins	13	11
Total	<u>474</u>	<u>413</u>

Dont 219 bénéficiaires dont la rente est entièrement réassurée au 31.12.2012 (31.12.2011 : 218).

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

En vue de la réalisation de ses buts, la Fondation a élaboré un règlement de prévoyance commun à tous les affiliés. Le plan de prévoyance, propre à chaque affilié, décrit les prestations assurées choisies par l'affilié.

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement des cotisations varie d'un affilié à l'autre et est défini dans le plan de prévoyance propre à l'affilié.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Lors de la séance du 31 janvier 2013 le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1er janvier 2013.

Jusqu'au 31 mars 2003, le risque de longévité était entièrement réassuré. Dès le 1er avril 2003, la Fondation assure elle-même ce risque et constitue à cet effet des réserves mathématiques pour les rentiers retraités.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de la Fondation ont été établis et présentés conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements : L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan ou à la dernière VNI connue. Du fait du principe comptable adopté (valeur boursière), les plus/moins-values résultant des évaluations annuelles pour dresser le bilan sont comptabilisées séparément afin de ne pas les confondre avec les gains/pertes sur titres vendus en cours d'exercice, opérations impliquant un flux de trésorerie.

Monnaies étrangères : Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année (cours de la banque) : USD 0.91535, EUR 1.206808, GBP 1.487901, JPY 1.058597, HKD 0.118097. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont comptabilisés par le compte de résultat.

Immeubles : Ils ont été évalués à leur valeur de rendement, soit l'état locatif dynamique au 01.01.2013 capitalisé à un taux de 6.25%.

Autres actifs : L'évaluation des autres actifs se fait à la valeur nominale.

Autres passifs : L'évaluation des autres passifs se fait à la valeur nominale.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Suite à l'application de l'article 48a de l'OPP2 en vigueur depuis le 1er janvier 2012, les frais d'administration sont présentés de manière détaillée.

Aucune autre modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes n'est intervenue en 2012.

5 Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Jusqu'au 31 décembre 2008, les risques décès et invalidité sont couverts par un contrat de réassurance auprès de la Bâloise, Compagnie d'Assurances sur la Vie. Les indexations des rentes en cours décidées par le Conseil de fondation sont à la charge de la Fondation, laquelle constitue à cet effet des réserves mathématiques.

Dès le 1^{er} janvier 2009 la Fondation a opté pour un contrat de réassurance de type stop-loss conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie. Cette réassurance est complétée par un contrat de type excess of loss auprès de Elips Life AG. La Fondation constitue ainsi dès cette date les réserves mathématiques et la provision de fluctuation des risques nécessaires à cette situation.

Ces deux contrats ont été résiliés au 31.12.2011. Ils ont été remplacés, dès le 1^{er} janvier 2012, par un seul contrat conclu avec PKRück (stop-loss plus).

La Fondation assure elle-même le risque de longévité et constitue, dans ce but, des réserves mathématiques pour les rentiers, une provision de longévité, ainsi qu'une provision d'amélioration du taux de conversion.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance assurés actifs	341'128'756.85	303'283'118.25
Attributions/dissolutions rétroactives	-450'071.30	1'917'464.80
Cotisations d'épargne	36'983'370.65	34'593'347.20
Autres cotisations et contributions de rachat	4'676'259.05	3'832'508.15
Apports de libre passage	32'338'665.15	45'779'876.65
Répartition fonds libres	313'934.70	788'837.85
Remboursement des versements pour l'EPL / divorce	1'215'316.90	819'478.10
Prestations de libre passage en cas de sortie	-50'623'696.65	-33'488'411.45
Versements pour l'EPL / divorce	-3'530'144.70	-4'215'895.25
Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-12'412'770.55	-14'809'537.20
Rémunération des capitaux de prévoyance	9'554'457.40	2'550'337.70
Attribution/dissolution des prestations de sortie	-39'676.15	77'632.05
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs	<u>359'154'401.35</u>	<u>341'128'756.85</u>

Règles techniques

Pour les assurés encore actifs au 31.12.2012 et pour la période de référence du 01.01 au 31.12.2012, les intérêts attribués sur les comptes épargne des assurés actifs, des assurés en incapacité de gain et des invalides ont été calculés sur les avoirs réglementaires à un taux de 3.00 % (contre 0.75 % en 2011).

Compte tenu d'une année favorable sur les marchés financiers en 2012, ainsi que d'une plus-value intéressante suite à la vente d'un groupe d'immeubles à Montreux, le Conseil de fondation a décidé de faire bénéficier les assurés d'une excellente rémunération de l'épargne, tout en ayant choisi parallèlement de renforcer la solidité financière en abaissant le taux technique de 3.5% à 3%.

Pour les assurés sortis durant l'année 2012, les intérêts attribués jusqu'à la date de sortie ont été calculés au taux LPP sur la part minimum LPP de l'avoir de vieillesse.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	<u>170'718'310.50</u>	<u>160'880'765.25</u>
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.5 %	2,00 %

5.4 Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des rentiers

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
A - Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des invalides		
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance	12'107'847.90	10'411'989.60
Transfert des capitaux actifs	960'141.85	331'452.00
Cotisations d'épargne	650'045.80	642'075.35
Apports de libre passage	264'772.30	961'390.00
Répartition fonds libres	8'197.70	0.00
Rémunération des capitaux de prévoyance	350'791.65	83'610.65
Dissolution capitaux-épargne	-1'659'303.30	-322'669.70
Total des capitaux de prévoyance des assurés invalides	<u>12'682'493.90</u>	<u>12'107'847.90</u>

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
B - Evolution du capital de couverture pour les cas de retraite		
Solde du capital de couverture au 1er janvier	51'515'771.00	37'979'601.00
Apports	343'837.85	350'850.15
Modification liée à des changements de bases de calcul*	3'022'937.00	4'742'017.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	7'797'886.15	8'443'302.85
Total du capital de couverture pour les cas de retraite	<u>62'680'432.00</u>	<u>51'515'771.00</u>
C - Evolution du capital de couverture pour les cas d'invalidité		
Solde du capital de couverture au 1er janvier	3'589'062.00	667'085.00
Apports	529'692.15	329'813.00
Modification liée à des changements de bases de calcul*	155'133.00	322'235.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	-40'562.15	2'269'929.00
Total du capital de couverture pour les cas d'invalidité	<u>4'233'325.00</u>	<u>3'589'062.00</u>
D - Evolution du capital de couverture pour les cas de décès		
Solde du capital de couverture au 1er janvier	3'844'743.00	1'785'974.00
Apports	1'670'398.30	757'233.65
Modification liée à des changements de bases de calcul*	373'050.00	284'489.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	775'592.70	1'017'046.35
Total du capital de couverture pour les cas de décès	<u>6'663'784.00</u>	<u>3'844'743.00</u>
Total capital de prévoyance rentiers (A+B+C+D)	<u>86'260'034.90</u>	<u>71'057'423.90</u>

*Dès le 31 décembre 2012, le calcul des réserves mathématiques des rentiers est effectué sur la base de la table LPP 2010 avec un taux d'intérêt technique de 3%, en lieu et place d'un taux d'intérêt technique de 3.5%, utilisé jusqu'alors. Dès le 31 décembre 2011, le calcul des réserves mathématiques des rentiers est effectué sur la base de la table LPP 2010, avec un taux d'intérêt technique de 3.5%, en lieu et place de la table EVK 2000, avec un taux d'intérêt technique de 4%, utilisée jusqu'alors.

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Au titre de l'exercice 2012, Copré a décidé d'attribuer un intérêt global de 3% sur l'épargne obligatoire et sur-obligatoire, sauf pour les onze affiliés en sous-couverture repris de la fondation Genesis. Suite à cette non-attribution d'intérêts, sur ces onze affiliés, sept ont intégralement remboursé leur dette et il reste une dette globale de CHF 117'540.60 pour les quatre autres.

Au 31.12.2012, sauf pour quatre affiliés, il n'y a pas de découvert au sens des dispositions légales. Les engagements de la Fondation sont entièrement couverts, le degré de couverture global de la Fondation selon l'OPP2 est de 103.1%. La réserve de fluctuation de valeurs est à reconstituer : elle est de CHF 14.3 millions et sa valeur cible est de CHF 43.0 millions.

Etant donné cette situation, nous recommandons de :

- créditer en 2013 l'intérêt minimal légal, soit 1,5%, calculé sur le minimum LPP aux assurés sortants;
- ne pas adapter les rentes en cours au-delà des adaptations requises par la LPP.

Pour les quatre affiliés en légère sous-couverture, soit entre 97% et 99%, il n'y aura pas d'intérêts distribués sur les comptes jusqu'à ce que leur degré de couverture soit à nouveau de 100%. Des mesures d'assainissements complémentaires sont réservées si l'absence d'intérêts ne devait pas permettre de remonter à 100% dans un délai raisonnable (4 ans).

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
A - Provision de longévité		
Solde de la provision de longévité au 1er janvier	292'216.00	1'949'350.00
Modification liée à des changements de bases de calcul*	38'000.00	-2'655'830.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	398'784.00	998'696.00
Total de la provision de longévité	<u>729'000.00</u>	<u>292'216.00</u>
B - Provision d'amélioration du taux de conversion		
Solde provision d'amélioration du taux de conversion au 1er janvier	4'402'800.00	1'955'700.00
Modification liée à des changements de bases de calcul*	3'413'000.00	2'693'700.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	147'200.00	-246'600.00
Total de la provision d'amélioration du taux de conversion	<u>7'963'000.00</u>	<u>4'402'800.00</u>
C - Provision de fluctuation des risques		
Solde provision de fluctuation des risques au 1er janvier	4'042'000.00	4'284'000.00
Modification liée à des changements de bases de calcul*	265'000.00	679'000.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	433'000.00	-921'000.00
Total de la provision de fluctuation des risques	<u>4'740'000.00</u>	<u>4'042'000.00</u>
Total des provisions techniques (A+B+C)	<u>13'432'000.00</u>	<u>8'737'016.00</u>

*Voir explication chiffre 5.4.

La provision de longévité sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles.

La provision d'amélioration du taux de conversion a pour but de stabiliser le taux de conversion aussi longtemps que possible. Elle est basée sur une estimation des cas de retraite pendant les cinq années à venir et tient compte de 75% du capital de prévoyance supplémentaire nécessaire pour couvrir la différence entre la rente effectivement servie selon le taux de conversion déterminé par la Fondation et une rente basée sur le taux de conversion d'après les bases techniques utilisées. Cette approche part de l'hypothèse que 25% des retraites sont prises sous forme de capital.

La forte augmentation de la provision d'amélioration du taux de conversion en 2012 s'explique par le fait que le taux de conversion actuariel a baissé suite à la modification du taux d'intérêt technique. La différence entre la rente servie et celle qui serait versée si le taux de conversion actuariel était appliqué est ainsi plus élevée et son financement nécessite une provision plus élevée.

La provision de fluctuation des risques est constituée afin de permettre à la fondation de faire face aux cas d'assurance non couverts par les assurances stop loss et excess of loss, de manière à couvrir deux années consécutives de très grande sinistralité avec une probabilité de 97,5%.

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Dès le 31 décembre 2012, le Conseil de fondation a décidé, compte tenu, notamment, de la directive technique de la chambre suisse des actuaires-conseils et de la tendance observée en la matière, d'abaisser le taux technique de 3.5% à 3% de manière à renforcer les réserves.

5.8 Fonds libres des affiliés

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
Solde des fonds libres des affiliés au 1er janvier	630'617.06	634'090.51
Constitution des fonds libres des affiliés	554'496.10	803'829.15
Dissolution des fonds libres des affiliés	-577'423.01	-807'302.60
Total des fonds libres des affiliés	<u>607'690.15</u>	<u>630'617.06</u>

5.9 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	<u>458'846'436.25</u>	<u>420'923'196.75</u>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	458'846'436.25	420'923'196.75
Réserve de fluctuation de valeurs	14'379'792.41	19'953.67
Capital de fondation, fonds libres	0.00	0.00
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	<u>473'226'228.66</u>	<u>420'943'150.42</u>
Degré de couverture (Fortune à disposition par rapport aux capitaux engagés)	<u>103.13%</u>	<u>100.00%</u>

Ce degré de couverture est applicable à tous les affiliés, à l'exception :

- des affiliés bénéficiant de fonds libres, pour lesquels le degré de couverture est supérieur;
- de 4 affiliés arrivés en 2011 en provenance de la Fondation collective Genesis (cf. chiffre 55).

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements**6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements**

La fortune de la Fondation est déposée auprès du Credit Suisse. Au 31 décembre 2012, les mandats de gestion du portefeuille titres sont confiés à IAM Independent Asset Management SA (jusqu'à fin septembre 2012), Swiss & Global Asset Management AG (anciennement Julius Baer), Aforge Capital Management SA et Credit Suisse AG.

Le règlement de placement de la Fondation a été mis à jour au 10.05.2010 et est à disposition pour consultation sur le site internet.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4 OPP2)

Dans le cadre du règlement de placement, la fondation a fait usage de la liberté que lui laisse la loi d'étendre les possibilités de placement. Les domaines d'investissement concernés sont explicités à l'annexe 2 du règlement de placement. Les dispositions nécessaires ont été prises afin que le soin requis soit apporté au choix, à la gestion et au contrôle des placements. Le Conseil de fondation a particulièrement veillé à ce que soit assuré la réalisation des buts de prévoyance, notamment en adoptant une stratégie de gestion qui tienne compte des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés. Une analyse de congruence actif/passif a été réalisée en 2009 (voir également sous point 641).

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier de la réserve de fluctuation de valeurs	19'953.67	2'522'781.13
Augmentation/diminution due au résultat d'exploitation	14'359'838.74	-2'502'827.46
Réserve de fluctuation de valeurs au bilan	14'379'792.41	19'953.67
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs (valeur absolue)	43'008'261.00	43'008'261.00
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	-28'628'468.59	-42'988'307.33

Dans le règlement de placement, le Conseil de fondation a retenu, pour le calcul de sa réserve de fluctuation de valeurs, une technique mixte consistant à simuler conjointement et à long terme l'évolution des actifs que la Fondation détient. Cette simulation multiple permet la mise en évidence d'un grand nombre d'évolutions possibles de la fortune de la Fondation. Les scénarii les plus défavorables sont écartés, compte tenu de leur caractère hautement improbable. Du sous-ensemble résiduel est extrait le scénario impliquant la perte la plus large. Le montant correspondant à cette perte est la Value-at Risk (VaR).

La validité prédictive théorique de ce montant est fonction du nombre de scénarii simulés écartés [0,5%]. Cette grandeur s'exprime comme son complément à un [100%], en l'occurrence 99,5% [100%-0,5%].

A titre de précaution supplémentaire, le Conseil de fondation a tenu à prendre en considération un scénario encore plus risqué que celui mis en évidence par la VaR à 99,5%, en recourant à la métrique corrélative désignée dans la littérature sous les termes d'Expected Shortfall (ES) ou, alternativement, d'Expected Tail Loss (ETL). Ce dernier chiffre est obtenu en opérant la moyenne des valeurs extrêmes précédemment écartées comme hautement improbables.

Le Conseil de fondation a décidé le 15 mars 2013, par souci d'économie et compte tenu du fait que la stratégie n'a pas changé, de ne pas revoir la méthode de calcul de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs, la réserve constituée au 31.12.2012 étant éloignée de son objectif.

6.4 Présentation des placements par catégorie

6.4.1 Structure des placements

Présentation des placements par catégorie, selon le règlement de placement :

	31.12.2012	Répartition effective en %	31.12.2011	Répartition effective en %	Stratégie	Marges
	CHF		CHF			
Liquidités (CC / CT / Pl. fid.)	57'749'265	9.91%	68'708'213	13.09%	0%	0% - 40%
Obligations en CHF	118'989'707	20.42%	82'360'978	15.69%	31.50%	18.90%- 44.10%
Obligations en monnaies étrangères	58'050'775	9.97%	39'393'930	7.51%	10.50%	6.30%- 14.70%
Total revenu fixe (ex cash)	177'040'482	30.39%	121'754'908	23.20%	42.00%	25.20%- 58.80%
Actions et fonds de placement en actions en CHF	51'508'187	8.84%	60'953'628	11.62%	10.50%	6.30%- 14.70%
Actions et fonds de placement en actions en monnaies étrangères	75'411'033	12.95%	30'658'670	5.84%	17.50%	10.50%- 24.50%
Total actions	126'919'220	21.79%	91'612'298	17.46%	28.00%	16.80%- 39.20%
Immobilier	215'703'921	37.03%	236'154'913	45.00%	30.00%	18% - 50%
Placements chez l'employeur	2'581'566	0.44%	3'714'475	0.71%		
Autres créances CHF	2'547'747	0.44%	2'821'025	0.54%		
Fortune totale	582'542'201	100.00%	524'765'832	100.00%		

Limites globales, selon le règlement de placement :

	31.12.2012	Répartition effective en %	31.12.2011	Répartition effective en %	Stratégie	Marges
	CHF		CHF			
Titres de sociétés ou fonds de placement investis en matières premières (actions)	0	0.00%	3'702'530	0.71%	5%	0% - 5%
Titres de sociétés ou fonds de placement investis sur les marchés émergents	12'065'368	2.07%	12'262'046	2.34%	5%	0% - 7.5%
Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	78'030'510	13.39%	54'558'394	10.40%		0% - 40%

Contrôle des limites selon l'art. 55 OPP2 :

	31.12.2012	Répartition effective en %	31.12.2011	Répartition effective en %	Limites OPP2
	CHF		CHF		
Titres hypothécaires et lettres de gage suisses	4'006'721	0.69%	10'442'250	1.99%	50%
Actions	126'919'220	21.79%	91'612'298	17.46%	50%
Immobilier	215'703'921	37.03%	236'154'913	45.00%	30%
Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	78'030'510	13.39%	54'558'394	10.40%	30%

La situation des liquidités déposées auprès de Credit Suisse, représentant 9.91% de la fortune à fin décembre 2012, n'a été que provisoire. En effet, un rebalancement des portefeuilles Aforge et SGAM en faveur d'un nouveau mandat mixte indiciel auprès de l'UBS, ainsi qu'auprès du Credit Suisse a ramené cette proportion à 5.64% à fin mars 2013. La trésorerie courante de la Fondation va également être réduite de CHF 18 mios d'ici à début juillet, suite à des réinvestissements dans les portefeuilles indiciels.

Le Conseil de fondation a pris la décision en 2008 d'augmenter l'allocation tactique de la fortune immobilière à environ 47%, avec les buts suivants : augmenter les investissements dans une classe d'actifs stable en comparaison de la volatilité des marchés financiers de l'époque, assurer un revenu récurrent supérieur à celui des valeurs traditionnelles à revenu fixe et optimiser le montant de la réserve de fluctuation de valeurs grâce à une volatilité moyenne plus basse de la fortune globale. Cette allocation tactique avait pour vocation de diminuer progressivement, au fur et à mesure des entrées de primes et apports de libres-passages provoqués potentiellement par de nouvelles affiliations, ainsi qu'en fonction d'éventuels désinvestissements, raison pour laquelle elle se trouve au 31.12.2012 à 37.03%.

Bien que constituant un ensemble homogène, La Levratte est composée de sept parcelles individuellement cessibles. Le règlement de placement précise que le placement dans un seul objet immobilier ne peut dépasser 10% de la fortune diminuée des emprunts. Tous les objets en portefeuille respectent cette limite.

L'endettement hypothécaire de CHF 70 millions représente environ 32% de la fortune immobilière (autorisation réglementaire : 50%) et environ 12% de la fortune globale. L'intérêt moyen payé est 3.04% pour une durée moyenne de 4.61 ans. L'échelonnement des échéances est présenté sous point 79.

6.4.2 Liste des immeubles détenus

Immeuble	Estimation au 31.12.2012	Estimation au 31.12.2011
Bussigny, Lausanne 8	5'212'673	4'856'640
Corsier, Ch. Neuf 1-3	4'197'760	4'120'704
Crans, Pas de l'Ours 4	2'654'784	2'654'784
Genève, Cavour 17	7'023'552	6'970'752
Genève, Contamines 1	11'449'824	11'105'760
Genève, Palettes 23	9'770'304	9'686'752
Lausanne, Ale 8	4'917'408	4'881'216
Lausanne, Echallens 80	3'193'920	3'193'920
Le Mont, Lausanne 33	7'547'264	7'554'816
Meyrin, Livron 21	7'478'784	7'448'448
Meyrin, Livron 23	6'272'640	6'226'560
Montreux, Alpes 38-58	0	23'556'688
Neuchâtel, Grand-Rue 1a	3'488'640	3'488'640
Nyon, Levratte 8-38	94'629'696	94'164'609
Paudex, Bernadaz 3	3'302'016	3'176'256
Penthaz, Cossonay 1-7	7'041'984	6'990'272
Petit-Saconnex, Lamartine 22	6'886'128	6'719'040
Petit-Saconnex, Lamartine 24	11'788'960	11'678'976
Petit-Saconnex, Lamartine 24 ter	4'968'960	4'739'520
Yverdon, Cheminet 31-39	13'878'624	12'940'560
Total	215'703'921	236'154'913

6.4.3 Explications sur la gestion des immeubles

En raison de l'importance du parc immobilier, le Conseil de fondation a adopté une politique de gestion immobilière ainsi qu'un système de contrôle des activités immobilières. Le système de contrôle garantit le respect des règles prudentielles et, en particulier, des règles applicables aux conflits d'intérêts.

Notre réviseur, Ernst & Young, dans le cadre de son mandat d'organe de contrôle, audite les activités immobilières déléguées à GFI Gestion de Fortune Immobilière SA.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre 2012, plusieurs opérations de change à terme sont ouvertes, dont le détail figure ci-dessous.

Monnaie	Nominal	Cours d'achat moyen	Cours au 31.12.2012	Produit/perte (-) au 31.12.2012
USD	27'160'000	0.925	0.914311	290'320
EUR	26'580'000	1.2142	1.206113	214'949
				505'269

Au 31 décembre 2011, plusieurs opérations de change à terme étaient ouvertes, dont le détail figure ci-dessous.

Monnaie	Nominal	Cours d'achat moyen	Cours au 31.12.2011	Produit/perte (-) au 31.12.2011
USD	7'493'000	0.9234	0.939233	-126'856
EUR	7'807'000	1.237	1.21616	168'105
				41'249

6.6 Explications du résultat net des placements

	2012	2011
	CHF	CHF
6.6.1 Liquidités	57'167.19	67'121.35
- Intérêts sur c/c divers	57'167.19	67'121.35
6.6.2 Change à terme	355'999.81	263'337.07
- Différences de change réalisées	-108'020.19	1'333'403.07
- Moins-values opérations change à terme	0.00	-1'070'066.00
- Plus-values opérations change à terme	464'020.00	0.00
6.6.3 Total obligations	7'340'365.24	3'508'376.77
6.6.3.1 Obligations	7'126'234.23	3'443'438.22
- Produits d'intérêts sur obligations suisses	562'224.49	1'096'120.73
- Produits d'intérêts sur obligations étrangères en CHF	341'254.85	641'795.16
- Produits d'intérêts sur obligations étrangères en devises	477'564.75	970'829.31
- Revenus des fonds de placement obligations suisses	1'907'407.05	388'725.47
- Revenus des fonds de placement obligations étrangères en CHF	322'761.65	55'582.55
- Revenus des fonds de placement obligations étrangères en devises	565'992.55	168'504.96
- Pertes sur ventes	-232'573.81	-947'492.56
- Bénéfices sur ventes	276'086.55	1'252'625.40
- Différences de change réalisées	-414'413.76	-1'457'317.44
- Moins-values	-802'064.51	-607'052.29
- Plus-values	4'121'994.42	1'881'116.93
6.6.3.2 Titres de sociétés/fonds de placement marchés émergents	214'131.01	64'938.55
- Différences de change réalisées	-81'511.41	194'113.60
- Pertes sur ventes	-14'817.57	-44'689.02
- Bénéfices sur ventes	173'278.92	6'916.40
- Moins-values	0.00	-91'402.43
- Plus-values	137'181.07	0.00
6.6.4 Total actions	12'873'782.94	-11'810'435.72
6.6.4.1 Actions	11'800'003.36	-6'101'332.59
- Dividendes des actions suisses	0.00	762'466.35
- Dividendes des actions étrangères en devises	1'016'638.48	154'304.41
- Dividendes des fonds de placement actions suisses	677'211.20	319'565.33
- Dividendes des fonds de placement actions étrangères en CHF	72'050.44	435'453.18
- Pertes sur ventes	-177'352.47	-5'921'333.19
- Bénéfices sur ventes	2'158'767.69	253'841.02
- Différences de change réalisées	-1'421'519.91	-59'581.62
- Moins-values	-322'745.25	-3'447'188.62
- Plus-values	9'796'953.18	1'401'140.55
6.6.4.2 Titres de sociétés/fonds de placement matières premières	-166'844.26	-2'697'207.95
- Revenus	19'792.35	2'989.10
- Pertes sur ventes	-199'467.97	-1'256'813.50
- Bénéfices sur ventes	204'284.96	0.00
- Moins-values	-191'453.60	-1'443'383.55

	2012	2011
	CHF	CHF
6.6.4.3 Titres de sociétés/fonds de placement marchés émergents	1'240'623.84	-3'011'895.18
- Revenus	163'163.46	69'175.05
- Pertes sur ventes	-41'393.84	-1'340'506.76
- Bénéfices sur ventes	230'425.82	0.00
- Différences de change réalisées	-83'322.46	-32'852.36
- Moins-values	-3'756.48	-1'707'711.11
- Plus-values	975'507.34	0.00
6.6.5 Immobilier	13'019'610.92	16'158'671.61
- Charges immobilières courantes	-3'298'289.59	-3'183'347.57
- Revenus immobiliers	14'616'356.66	14'763'223.08
- Bénéfice net réalisé sur vente*	3'956'550.25	0.00
- Moins-values	-1'622'340.35	-3'312'346.55
- Plus-values résultant de la modification du taux de capitalisation	0.00	9'082'881.00
- Plus-values	1'595'083.95	1'201'061.65
- Intérêts hypothécaires	-2'227'750.00	-2'392'800.00

*Ce bénéfice a été réalisé suite à la vente des immeubles situés à la rue des Alpes 38-58 à Montreux. Le prix de vente a été fixé à CHF 31'350'000.-. Le bénéfice brut s'élève à Fr. 6'056'920.25, duquel il convient de déduire les honoraires de courtage dus à GFI, soit CHF 532'870.-, ainsi que le montant de l'impôt sur les gains immobiliers s'élevant à Fr. 1'567'500.-.

6.6.6 Frais d'administration des placements	-2'585'599.21	-2'893'934.43
6.6.6.1 Frais d'administration des placements mobiliers	-978'665.67	-1'279'653.68
Frais sur transactions titres	-144'819.33	-221'928.01
Frais sur c/c bancaires	-27'657.97	-28'896.75
Frais de gestion de fortune Aforge Capital Management	-250'179.72	-214'440.97
Frais de gestion de fortune Credit Suisse	-105'206.90	-56'658.20
Frais de gestion de fortune IAM Independent Asset Management SA	-226'508.90	-487'095.80
Frais de gestion de fortune Swiss&Global Asset Management AG	-194'023.70	-246'166.55
Frais pour la tenue de la comptabilité des titres Credit Suisse	-30'269.15	-24'467.40
6.6.6.2 Frais d'administration des placements immobiliers	-1'606'933.54	-1'614'280.75
Honoraires de gestion financière, locative et administrative régies	-318'371.50	-318'389.00
Honoraires de gestion technique régies	-228'524.25	-216'326.15
Honoraires de gestion technique GFI	-86'286.33	-99'598.95
Honoraires de gestion dynamique du portefeuille GFI	-789'131.18	-707'215.06
Honoraires de pilotage GFI	-184'620.28	-265'916.20
Honoraires finaux GFI année précédente	0.00	-6'835.39

6.6.7 Performance des placements

Selon le dépositaire des titres, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2012 est de 7.19 %.

L'article 48a OPP2 alinéa 3 demande depuis le 1er janvier 2012 qu'une information supplémentaire concernant les frais de gestion de fortune des placements soit indiquée dans l'annexe. Dans l'attente d'une directive de la part de la Haute Commission de Surveillance sur la mise en application de cet article de loi, il a été renoncé de mettre une information détaillée dans l'annexe. Ces frais sont toutefois disponibles et connus du Conseil de Fondation au 31.12.2012.

6.7 Explication des placements chez les employeurs et des réserves de cotisations des employeurs

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
Créances de cotisations des employeurs, brut	2'595'116.45	3'731'374.60
Provision pour pertes sur créances employeurs	-13'550.00	-16'900.00
Créances de cotisations des employeurs, net	<u>2'581'566.45</u>	<u>3'714'474.60</u>
Solde de la réserve de cotisations des employeurs au 1er janvier	3'436'376.10	3'866'230.10
Augmentation	815'914.00	1'032'214.30
Diminution	-861'276.30	-1'466'343.45
Intérêts	0.00	4'275.15
Total réserve de contributions des employeurs	<u>3'391'013.80</u>	<u>3'436'376.10</u>

Par le terme "créances de cotisations des employeurs" on entend le compte courant de chaque entreprise affiliée à la Fondation. A noter que 90% de ces cotisations ont été acquittées durant le premier trimestre de l'année 2013. Les cotisations encore dues font l'objet d'un suivi régulier.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation**7.1 Explication du poste frais d'administration**

	2012	2011
	CHF	CHF
Frais de fonctionnement	-404'918.91	-413'400.85
Autorité de surveillance cantonale	-18'200.00	-4'300.00
Haute surveillance de la prévoyance professionnelle	-5'244.80	0.00
Honoraires de gestion administrative, Hpr S.A.	-1'675'890.00	-1'596'943.00
Honoraires de l'expert, Mercer S.A.	-32'913.00	-30'375.00
Honoraires de révision, Ernst & Young S.A.	-71'892.35	-94'434.00
Honoraires de mandats divers	-223'011.72	-168'107.35
Total des frais d'administration	<u>-2'432'070.78</u>	<u>-2'307'560.20</u>

Frais de gestion facturés aux affiliés

Frais de gestion facturés aux affiliés	<u>1'554'816.70</u>	<u>1'489'695.45</u>
--	----------------------------	----------------------------

Les frais d'administration des placements sont détaillés au chiffre 666.

7.2 Explication du poste frais de marketing et de publicité

	2012	2011
	CHF	CHF
Frais divers de publicité	-233'984.15	-370'272.35
Frais de courtage	-903'942.80	-639'961.50
Frais de commercialisation	-353'927.00	-612'567.00
Total des frais de marketing et de publicité	<u>-1'491'853.95</u>	<u>-1'622'800.85</u>

Comprenant les frais de publicité/marketing, de courtage et de commercialisation, cette rubrique recouvre en fait les frais d' « acquisition de clientèle ».

7.3 Explication du poste apports de libre passage

	2012	2011
	CHF	CHF
Apports de libre passage assurés actifs	32'480'484.61	45'232'369.80
Apports de libre passage assurés actifs reçus après leur sortie	542'937.05	59'614.05
Apports de libre passage assurés invalides	264'772.30	961'390.00
Apports rentiers	2'489'147.85	1'437'896.80
Total du poste apports de libre passage	<u>35'777'341.81</u>	<u>47'691'270.65</u>

7.4 Explication du poste prestations de libre passage en cas de sortie

	2012	2011
	CHF	CHF
Prestations de sortie assurés actifs	-50'623'696.65	-33'488'411.45
Prestations de sortie assurés actifs complément art. 17 LFLP	-50'840.40	-32'700.75
Prestations de sortie assurés actifs reçues après leur sortie	-542'937.05	-59'614.05
Prestations de sortie rétroactives assurés actifs	-339'860.95	1'918'489.05
Prestations de sortie assurés invalides	-229'381.10	-137'125.55
Fonds libres transférés	-200'510.15	-16'129.80
Réserves mathématiques rentiers transférées	-1'663'817.65	0.00
Total du poste prestations de libre passage en cas de sortie	<u>-53'651'043.95</u>	<u>-31'815'492.55</u>

7.5 Explication du poste cotisations

	2012	2011
	CHF	CHF
Bonifications épargne	37'564'926.30	35'241'983.40
Cotisations pour la couverture des risques invalidité et décès	8'506'194.35	9'062'532.10
Cotisations au fonds de garantie	161'797.75	152'434.90
Cotisations pour frais administratifs	1'554'816.70	1'489'695.45
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	558'865.90	539'092.20
Total des cotisations brutes	<u>48'346'601.00</u>	<u>46'485'738.05</u>
Dissolution réserves contributions patronales	<u>-861'276.30</u>	<u>-1'466'343.45</u>
Total des cotisations nettes	<u>47'485'324.70</u>	<u>45'019'394.60</u>
Soit :		
Cotisations des salariés	19'253'049.55	18'449'239.60
Cotisations des employeurs	28'232'275.15	26'570'155.00

7.6 Explication du poste débiteurs

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
Compte courant réassurance	0.00	228.35
Compte courant impôt anticipé	987'376.21	579'111.74
Compte courant gérance immeuble	395'229.00	748'398.75
Total du poste débiteurs	<u>1'382'605.21</u>	<u>1'327'738.84</u>

7.7 Explication du poste compte de régularisation actif

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
Intérêts courus	332'558.53	675'388.34
Immeubles loyers à recevoir	97'431.95	0.00
Immeubles rétrocession impôt à recevoir	110'550.00	0.00
Prestations à recevoir du réassureur	0.00	197'582.60
Prestation de libre passage à recevoir	95'528.45	503'412.35
Factures acquittées d'avance	23'803.75	22'910.90
Divers	0.00	52'743.10
Total du poste compte de régularisation actif	659'872.68	1'452'037.29

7.8 Explication du poste compte de régularisation passif

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
Prestation de libre passage reçue non encore attribuée	72'351.80	405'704.70
Honoraires divers 4e trimestre à acquitter	231'471.52	319'430.24
Solde frais commissionnement à acquitter	530'043.50	344'476.55
Immeubles loyers reçus d'avance	36'628.20	0.00
Immeubles provision litige en cours	50'000.00	50'000.00
Immeubles impôt gain immobilier sur vente	1'567'500.00	0.00
Prestations reçues d'avance du réassureur	783'095.45	764'749.80
Divers	5'402.15	16'052.65
Total du poste compte de régularisation passif	3'276'492.62	1'900'413.94

7.9 Explication du poste banques/assurances

Le montant au 31.12.2012 représente le solde des primes de réassurance dues en 2012, dont le décompte définitif a été établi le 12.03.2013.

7.10 Explication du poste dettes hypothécaires

Le détail des dettes hypothécaires auprès du Credit Suisse est le suivant :

	Montant en CHF	Taux d'intérêt	Début contrat	Échéance
Hypothèque fixe : tranche 1	6'000'000.00	3.60%	10.03.2004	10.03.2014
Hypothèque fixe	10'000'000.00	3.60%	31.03.2007	30.03.2022
Hypothèque fixe	4'000'000.00	3.50%	15.05.2007	15.05.2017
Hypothèque fixe effets différés	15'000'000.00	2.65%	28.04.2009	28.04.2015
Hypothèque fixe effets différés	15'000'000.00	2.85%	28.04.2009	28.04.2016
Hypothèque fixe effets différés	10'000'000.00	3.05%	28.04.2009	28.04.2018
Hypothèque fixe effets différés	10'000'000.00	3.20%	28.04.2009	28.04.2019
Total des hypothèques	70'000'000.00			

Il s'agit d'un contrat-cadre global, garanti par les cédulas hypothécaires mentionnées au chiffre 91.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Les états financiers au 31 décembre 2011 n'ont pas suscité de remarques particulières. La Fondation a donné suite aux diverses demandes complémentaires de l'autorité de surveillance. Elle doit encore lui faire parvenir la liste détaillée des employeurs affiliés au 31.12.2011.

La Fondation a également fait parvenir à la Commission de haute surveillance l'enquête sur la situation financière des institutions de prévoyance en 2012.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires mises en gage des prêts hypothécaires sont les suivantes :

Immeuble	Cédule 1er rang	Cédule 2e rang	Cédule 3e rang	Total
Bussigny, Lausanne 8	3'000'000			3'000'000
Corsier, Ch. Neuf 1-3	520'000	150'000		670'000
Genève, Cavour 17	3'030'000			3'030'000
Genève, Contamines 1	4'600'000			4'600'000
Genève, Palettes 23	5'600'000			5'600'000
Lausanne, Ale 8	1'900'000	800'000		2'700'000
Lausanne, Echallens 80	2'000'000			2'000'000
Le Mont, Lausanne 33	572'000	3'000'000		3'572'000
Meyrin, Livron 21	4'000'000			4'000'000
Meyrin, Livron 23	1'115'000	235'800		1'350'800
Neuchâtel, Grand-Rue 1a	1'800'000	450'000		2'250'000
Nyon, Levratte 8-38	60'000'000	5'000'000	420'000	65'420'000
Paudex, Bernadaz 3	2'000'000			2'000'000
Penthaz, Cossonay 1-7	4'000'000			4'000'000
Pt-Saconnex, Lamartine 22bis	1'800'000	1'500'000	2'500'000	5'800'000
Pt-Saconnex, Lamartine 24	5'350'000	250'000		5'600'000
Yverdon, Cheminet 31-39	3'000'000	5'000'000		8'000'000
Total	104'287'000	16'385'800	2'920'000	123'592'800

Un contrat de crédit lombard de CHF 20'000'000.- est ouvert auprès du Credit Suisse, en cas d'acquisition immobilière future.

9.2 Découvert

En 2011, la Fondation a enregistré l'arrivée de 11 affiliés en provenance de la Fondation collective Genesis, avec un degré de couverture estimé à 94.1% (cf. chiffres 55 et 59). Le degré de couverture exact de chaque affilié sera connu uniquement au terme de la procédure de liquidation partielle de la Fondation collective Genesis. Le découvert est compensé par des attributions d'intérêts moindres sur les comptes des assurés par rapport aux intérêts distribués sur les comptes des autres assurés de Copré. Quand les intérêts bonifiés sont inférieurs au minimum légal, par exemple avec un intérêt nul, les intérêts légaux sur les comptes-témoins LPP sont néanmoins garantis. Suite à la non-attribution d'intérêts en 2012, 7 de ces 11 affiliés ont intégralement remboursé leur dette.

Si cette mesure ne se révélait pas satisfaisante dans un délai raisonnable, d'autres mesures d'assainissement seraient envisageables.

9.3 Procédures juridiques en cours

La Fondation a été actionnée pour un cas de prestation de KCHF 200. Le Conseil de fondation a pris connaissance du dossier et considère, sur la base du conseil juridique mandaté, cette demande comme infondée.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Néant.

